

Le 29 juillet 2019 à Paris

## Frais illégaux en IFSI public : il est temps de réveiller les institutions

La rentrée 2019 est marquée par la fin du concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers et le passage par la plateforme nationale Parcoursup. La fin de cette injustice sociale et financière soulève malheureusement **un autre fléau sous prétexte d'un "manque à gagner" : l'augmentation des frais complémentaires**. Aujourd'hui, **la FNESI dénonce ces frais illégitimes** à travers son dossier de presse : **"Frais complémentaires illégaux : quand les IFSI explosent la tirelire des étudiant.e.s !"**

A chaque rentrée, un.e étudiant.e de l'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC et des droits annuels d'inscription. Ces coûts cadrés nationalement, s'élèvent respectivement à 91€ et 170€ pour l'année 2019-2020. **Des établissements** de l'enseignement supérieur **échappent encore à la loi**. En effet, **124 IFSI publics** s'autorisent à imposer des **"frais complémentaires"**, pourtant **illégaux**, allant jusqu'à **335€/an par étudiant.e**. Des étudiant.e.s en soins infirmiers peuvent déboursier **près de 600€/an pour s'inscrire, et ce dans le public**. Nous sommes bien loin de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur !

"Frais de documentation", "AFGSU", "tenues professionnelles", "frais pédagogiques", "frais de fonctionnement", etc : **les prétextes sont nombreux pour exiger de l'argent aux ESI**. Plus de **36 000 étudiant.e.s** sont concerné.e.s et déboursent chaque année près de **3,8 millions d'euros** pour compenser le **désengagement des services publics** ! Les excuses et l'inactivité ont trop duré, il est temps que **les Ministères de tutelle, les Régions et les IFSI assument les responsabilités pour lesquelles ils sont mandatés**.

"Les étudiant.e.s en soins infirmiers sont des étudiant.e.s comme les autres" étaient les mots de Madame la Ministre Frédérique Vidal. Un an après ces annonces, les ESI **payent plus que les autres étudiant.e.s de l'enseignement supérieur, pour avoir accès à moins de services**, se retrouvant une fois de plus marginalisé.e.s ! Le mal-être des ESI persiste malgré les signaux d'alerte. **Non**, ce n'est pas en **précarisant davantage** ces derniers que nous prendrons soins **des soignant.e.s de demain**.

La FNESI exige la **suppression immédiate de tous les frais complémentaires illégaux** requis par les IFSI publics. Si des frais pour la rentrée 2019 ont déjà été engagés par les étudiant.e.s, ils devront être **remboursés** dans les meilleurs délais ! **Les Régions doivent allouer les subventions indispensables aux instituts** afin de garantir la qualité de la formation. La FNESI entreprendra toutes les actions nécessaires à l'encontre des **IFSI qui continueront à imposer des frais supplémentaires**.

**La FNESI appelle l'ensemble des ESI des IFSI publics à ne payer que 170€ et 91€ : et pas un centime de plus !** Elle s'engage à accompagner chaque ESI quelle que soit la démarche qu'il faudra amorcer, qu'elle soit administrative ou juridique. Depuis sa création, il y a près de 20 ans, la fédération n'a pas cessé de dénoncer les injustices sociales et **elle continuera à les combattre sans relâche !**